

Accord de soumission de la Marche des Murlocs BlizzConline

La Marche des Murlocs BlizzConlines (la « Marche des Murlocs »), est une possibilité offerte gratuitement aux membres de la communauté Blizzard de montrer leur soutien aux Murlocs ! Pour être admissible et participer à la Marche des Murlocs, vous devez disposer d'un accès complet Blizzard Battle.net en règle, enregistré sur le service de jeu en ligne de Blizzard à votre nom propre, et vous devez être adulte et avoir atteint l'âge de la majorité dans votre pays de résidence, ou, si vous êtes mineur, être en capacité de soumettre une déclaration écrite de votre parent ou tuteur stipulant qu'il a lu, compris et accepté ces directives. La Marche des Murlocs sera diffusée dans le cadre du « BlizzConline » qui se déroulera le 19 et le 20 février 2021, à l'entière discrétion de Blizzard.

1. **Comment participer.** Pour participer à la Marche des Murlocs, vous devrez vous rendre sur https://blizzard.qualtrics.com/jfe/form/SV_40ic7lnWCsboBuJ , remplir le questionnaire d'entrée et soumettre une vidéo numérique originale non diffusée de vous en train de danser, marcher, défiler, ou mêlant danse, marche et/ou défilé avec votre tenue de Murloc (la « Vidéo »). La Vidéo peut avoir une durée d'exécution allant jusqu'à soixante (60) secondes ; elle doit être filmée en format « paysage » ou « portrait ». Vous ne devez filmer personne sans son consentement ! Si vous intégrez quelqu'un dans la Vidéo, vous devez avoir sa permission. Veuillez ne pas inclure de logos, de signes, d'illustrations etc. autres que ceux de Blizzard, ou de musique dans la Vidéo, sauf si cette musique est de votre composition, jouée par vous, ou qu'elle provient d'un produit Blizzard. Enfin, observez attentivement autour de la zone que vous filmez pour vous assurer que le plan est clair. Si l'arrière-plan contient des images que nous ne pouvons pas utiliser, nous ne serons pas en mesure de prendre en compte votre Vidéo. La page de soumission sera ouverte pour votre Vidéo à partir du 21 septembre 2020 et restera ouverte pour les soumissions jusqu'au 4 janvier 2021.

2. **Permission d'utiliser votre Vidéo.** En soumettant votre vidéo ou votre illustration pour la Marche des Murlocs BlizzConlines (le « Média »), vous reconnaissez et acceptez que : (i) vous disposez de tous les droits nécessaires pour accorder à Blizzard une licence pour utiliser la Vidéo ; et (ii) compte tenu du fait que Blizzard vous accorde la possibilité de participer à la Marche des Murlocs BlizzConlines, que Blizzard Entertainment, Inc., ses filiales et ses licenciés, y compris, mais sans s'y limiter, tous les sponsors, les exposants et les entrepreneurs (collectivement, « Blizzard »), dispose de la licence irrévocable, perpétuelle, non exclusive et mondiale et du droit d'utiliser votre vidéo, mais aussi votre nom, votre personnage, votre voix, les sons et l'image dans les Médias pour la production de la diffusion de Blizzard de la Marche des Murlocs, notamment le droit d'utiliser, de modifier, de reproduire, de publier, d'exécuter, d'afficher, de distribuer, de réaliser des œuvres dérivées et d'utiliser autrement, à des fins commerciales et non commerciales, votre soumission à perpétuité et à travers le monde, de toute manière ou sur tout support existant actuellement ou développé ultérieurement, sans aucune contrepartie supplémentaire pour vous.

3. **Collecte des données.** Les matériaux d'entrée comprennent un questionnaire dans lequel vous devez entrer votre nom, adresse e-mail et pays de résidence. En participant à la Marche des Murlocs, vous acceptez que Blizzard utilise ces informations pour associer votre nom à votre soumission dans les matériels promotionnels pour la Marche des Murlocs, au cas où votre Vidéo serait choisie pour être diffusée lors de la Marche des Murlocs. Comme indiqué précédemment, la Marche des Murlocs n'est pas ouverte aux personnes n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans le pays de citoyenneté du Participant sans qu'elles fournissent à Blizzard une dérogation d'un parent ou d'un tuteur (comme stipulé dans la Section 1 ci-dessus). Dans l'éventualité où Blizzard aurait connaissance d'un Participant qui n'a pas fourni de dérogation d'un parent ou tuteur pour participer et qui n'a pas atteint l'âge de la majorité dans son pays de citoyenneté,

Blizzard supprimera, effacera ou détruira toutes les informations personnelles identifiables qui sont obtenues à partir des Matériaux de participation. Dans l'hypothèse où vous avez la citoyenneté française, et/ou celle d'un autre pays dont la citoyenneté est éligible à cette Marche des Murlocs, et conformément à la législation française en matière de collecte et de traitement des données, nous vous informons que les données sont collectées par Blizzard Entertainment, Inc et que ces données collectées seront transférées aux États-Unis d'Amérique. Sur demande, nous vous donnerons accès à vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la collecte des données sous certaines circonstances. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à « The BlizzConline Community Showcase March of the Murlocs – Personal Data, » c/o Blizzard Entertainment, P.O. Box 18979, Irvine, CA 92612. Vous pouvez aussi retirer vos données personnelles sur demande, cependant votre Vidéo ne sera pas intégrée à la Marche des Murlocs si vous supprimez vos données personnelles avant le 19 février 2021.

4. **Communiqué général.** En participant à la Marche des Murlocs, vous dégagez Blizzard, les sponsors participants et l'ensemble de leurs sociétés mères, filiales, affiliés, administrateurs, employés et agents (collectivement les « Parties libérées ») de toute responsabilité et renoncez à toute action liée à des plaintes, des coûts, des pertes ou des dommages de quelque sorte que ce soit, résultant ou lié à la Marche des Murlocs ou à la livraison, la mauvaise livraison, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser l'un des prix (y compris, mais sans s'y limiter les plaintes, les frais, les coûts, les blessures et les dommages liés à des préjudices corporels, la mort, l'avarie ou la destruction de la propriété, des droits de publicité ou le respect de la vie privée, la présentation erronée, de manière intentionnelle ou non) que ce soit en vertu d'une théorie de contrat, d'un délit civil (y compris une négligence), d'une garantie ou de toute autre théorie.

5. **Divers.** Cette entente de soumission de la Marche des Murlocs sera régie, interprétée et appliquée selon les lois des États-Unis. Blizzard se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la Marche des Murlocs, ou la possibilité de participer au concours, si des virus, des bogues, des interventions humaines non autorisées, mais aussi une interruption de service résultant, de manière directe ou indirecte d'une situation dangereuse échappant au contrôle raisonnable de Blizzard, y compris, mais sans s'y limiter (1) un cas de force majeure ; (2) un acte de guerre ; (3) une grève ou un conflit syndical ; (4) une maladie hautement infectieuse, (ex. Le SRAS, la Légionellose, le Coronavirus, la grippe aviaire) ; (5) la réglementation gouvernementale ou les conseils (y compris les avertissements aux voyageurs), (6) les troubles civils ; (7) le terrorisme ou la menace de terrorisme ; (8) la réduction des services ou des installations de transport qui empêcherait les participants d'assister à l'événement ; (9) une catastrophe, un incendie, un tremblement de terre, un ouragan ou un avertissement ; ou (10) toute autre cause raisonnablement indépendante du contrôle de Blizzard qui affecte la gestion ou la sécurité de la Marche des Murlocs ou rend Blizzard incapable d'organiser la Marche des Murlocs comme prévu. Si vous avez des questions sur ces Règles officielles ou sur la Marche des Murlocs, veuillez les faire parvenir par e-mail à BlizzConCommunityShowcase@blizzard.com , ou envoyez vos questions par écrit à « The BlizzConline Community Showcase March of the Murlocs, » c/o Blizzard Entertainment, P.O. Box 18979, Irvine, CA 92612.